

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 22 février 2024

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **20**  
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **QUATRE MARS**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, ROCHETTE

**Absents excusés** : Madame Florence DRILLAT  
Monsieur Martine BIGNARDI  
Madame Françoise COMBET-BLANC  
Monsieur Dominique LAZZARO  
Monsieur André TOGNET  
Monsieur Yves MORVAN  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI  
procuration à Monsieur Gérard BORDON  
procuration à Monsieur Philippe BOST  
procuration à Monsieur Joël CECILLE  
procuration à Monsieur Joseph BOIS  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Mathilde SONZOGNI

**OBJET : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION LA BOULE FERREE DU BUGEON**

Le Président informe le Conseil communautaire de la demande de subvention de l'association La Boule Ferrée du Bugeon. Il précise que cette demande a été reçue le 3 juillet 2023 dans le but de financer la participation de 3 joueurs (Messieurs GOLIN, VARCIN, MORENO) au championnat de France à Mâcon les 8 et 9 juillet 2023. Aucune commission ne s'étant tenue depuis cette date, la demande a été étudiée par la commission Finances-Subventions du 5 février 2024.

Il rappelle la délibération en date du 27 juin 2017 fixant les modalités d'attribution de subvention aux clubs sportifs pour la participation d'athlètes à des championnats nationaux ou internationaux.

La commission Finances - Subventions, réunie le 5 février 2024, propose l'attribution d'une subvention de 100 euros par athlète soit une subvention totale de **300 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Finances - Subventions d'attribuer une subvention de 100 € par athlète ayant participé à des compétitions nationales,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de **300 euros** à l'association La Boule Ferrée du Bugeon,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Mathilde SONZOGNI

Le Président,  
Bernard CHENE



La 4C  
Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre  
39 place Jean Vignat - 73100 ST ETIENNE DE CUINES  
Tel. : 04 79 56 26 64  
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr